

leur ôter la puissance et la volonté d'en troubler le repos par leurs intrigues. Dans cette vue, Henri IV méditoit de former une ligue avec les puissances qui appréhendoient de tomber sous la tyrannie de la maison d'Autriche, ou qui pouvoient s'élever en l'abaissant.

*Précautions pour cet effet.*

Ce dessein demandoit de grands préparatifs; par conséquent beaucoup de tems, et encore plus de prudence; il n'y avoit que du danger, à se hâter avant d'avoir pris toutes les mesures. Il falloit donc que le royaume, devenu tranquille et florissant, mit le roi en état d'agir avec toutes les forces sans craindre de s'épuiser, et que des négociations dirigées par les intérêts de toutes les puissances l'assurassent de pouvoir régler tous les mouvemens du corps des ligués. L'état des choses, l'an 1598, ne laissoit voir que des difficultés dans l'exécution de ce projet; cependant ce n'étoit pas-là le terme des desirs de Henri IV; il vouloit encore assurer la tranquillité en Europe, comme dans ses propres états; il ne croyoit pas assez faire, en abaissant la maison d'Autriche, s'il ne prenoit des mesures pour empêcher l'agrandissement de toute autre puissance, et il desiroit de faire une république de tous les peuples chrétiens de l'Europe.

Au premier coup-d'œil ce projet paroît chimérique; car comment concilier tant d'intérêts contraires? comment étouffer des haines nourries par plusieurs siècles de guerres? La différence des religions, que le fanatisme armoit les uns contre les autres, paroissoit seul un obstacle qu'il ne sembloit pas possible de surmonter. Mais examinons de près quelle idée Henri IV se formoit de cette république, les mesures qu'il se proposoit pour la former, et par quel degré il devoit en amener peu à peu l'exécution.

*Division de l'Europe.*

Henri IV divisoit l'Europe en quinze dominations; cinq électives, les états du pape, l'Empire, la Pologne, la Bohême et la Hongrie; six héréditaires, la France, l'Espagne, l'Angleterre, le Danemarck, la Suede et la Lombardie, dont on devoit faire un royaume pour la maison de Savoie; et quatre républiques, Venise, avec le titre de seigneurie; une autre qu'il nommoit ducale, composée des états de Gènes, de Mantoue, de Parme, de Modène, de Lucques, de la Mirandole, de Final, de Monaco; la confédérée, qui étoit celle des Suisses; et la provinciale, formée des dix-sept provinces des Pays Bas.

*Renonciation de Henri IV.*

Bien convaincu que la puissance ne croît pas à proportion de l'étendue des états, et qu'on s'épuise en voulant conserver des provinces éloignées, toujours difficiles à défendre, Henri renonçoit à tous les droits de sa maison sur l'Italie, et à toutes nouvelles conquêtes; et ne songeant point à reculer les bornes de ses états, il ne vouloit avoir dans la république que l'autorité que les confédérés lui accorderoient à la pluralité des voix. Or, il ne craignoit pas que ses vues pussent paroître suspectes; car sa franchise et sa probité étoient reconnues.

*Toutes les puissances héréditaires forcées à renoncer à toutes leurs prétentions.*

Comme les puissances héréditaires pouvoient suivre avec plus de facilité des projets d'agrandissement, il étoit important de les contenir, afin qu'aucune d'elles ne pût s'élever au-dessus des autres. Il devoit donc être arrêté qu'on